

# **Johnson & Johnson publie un communiqué le 20 décembre sur le verdict pour la défense rendu à St. Louis**

20 décembre 2019

New Brunswick, NJ - Il s'agit du quatrième verdict consécutif rendu en faveur de Johnson & Johnson concernant ces cas et le huitième verdict pour la défense rendu cette année. Le jury a examiné attentivement les dizaines d'années de preuves cliniques indépendantes qui démontrent que la poudre pour bébés Johnson est sans danger, ne contient pas d'amiante et ne cause pas le cancer. Nous sommes conscients que toute personne souffrant de cancer veut obtenir des réponses, et c'est la raison pour laquelle la science et les données qui ont trait à ce sujet sont si importantes.

###